

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

DELIB 2018.12.17.4

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT).

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet.

Un rapport joint à la présente note vous permettra d'aborder cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INDIQUE que la procédure du Débat d'Orientations Budgétaires s'est déroulée conformément aux textes.**

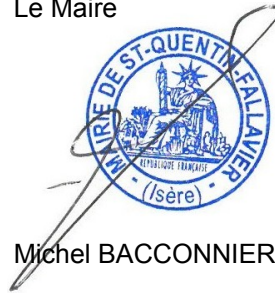
Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 2018 20/12/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14632-DE-1-1

Le Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

1 – Le contexte général

Retour sur 2 points de la Loi de Finances 2018

Première année de mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et les Collectivités

2018 a été la première année de mise en œuvre de la contractualisation entre l'Etat et 322 collectivités territoriales. L'objectif pour l'Etat étant de générer 13 milliards d'euros d'économies sur la période 2018-2022, en encadrant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 % par an avec les collectivités les plus importantes et en intégrant un système de bonus/malus.

229 collectivités ont été signataires de cette contractualisation avec un objectif moyen négocié à 1,25 %.

Dégrèvement de la Taxe d'Habitation

Un dégrèvement de la Taxe d'Habitation a été amorcé en 2018 pour 30 % de la population. L'Etat se substitue aux contribuables dégrévés en reversant le produit de la TH aux collectivités.

1.1 – Le contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) donne un cadre annuel, fixe les crédits en recettes et en dépenses et peut être ajusté par des lois de finances rectificatives. Le PLF 2019 a été adopté en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale le 23 octobre, pour ensuite être présenté au Sénat.

Les principales mesures du PLF 2019

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
 - La Dotation forfaitaire des communes reste inchangée
 - Le renouvellement des abondements des dotations de péréquation verticale pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont financés par des écrêtements globalement similaires
 - Une réforme de la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI dont l'évolution reste très encadrée

- Une nouvelle baisse du nombre de contrats aidés
 - Enveloppe 2019 : 130 000 contrats aidés financés en 2019 contre 200 000 en 2018 et 310 000 en 2017
- Les communes nouvelles : la fin du dispositif d'incitation
 - Aucune fusion possible en 2019 (2020 étant une année d'élections municipales)
 - Pour rappel, en 2018 : 61 communes fusionnent pour créer 20 communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019
 - Le système de garantie financière reste inchangé pendant 3 ans avec une DGF stable, une bonification de la dotation forfaitaire de 5% pour les communes nouvelles ayant une population entre 1 000 et 10 000 habitants et une exonération du Prélèvement SRU
- La taxe d'habitation : nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation et une réforme fiscale attendue en 2019
 - Après la mise en place de la première tranche du dégrèvement de 30 % de la Taxe d'Habitation en 2018, un nouveau dégrèvement à 65% est fixé en 2019
 - Les collectivités conservent un pouvoir de taux Jusqu'à quand ?

Concernant l'avenir avec la suppression intégrale de la taxe d'habitation d'ici la fin du quinquennat, et suivant le rapport de mission remis au Gouvernement deux scénarios sont envisagés afin de compenser la perte de 26,3 Milliards d'euros de ressources de Taxe d'Habitation pour les communes :

- Compensation via le transfert du taux de taxe foncière du département combiné au transfert d'une partie d'un impôt national (TVA ? CSG ?)
- Compensation réalisée uniquement via le transfert d'une partie d'un impôt national

Cependant il faudra attendre la loi de réforme de la fiscalité locale planifiée pour le printemps 2019 pour connaître les dispositions sur ce sujet.

Enfin la revalorisation des bases est toujours indexée sur l'inflation.

- Dotation de soutien à l'investissement

Le dispositif de soutien à l'investissement local pour 2019 resterait stable réparti pour 1,8 milliard d'euros pour le bloc communal et 300 millions pour les départements.

1.2 – Le contexte local

Dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics, la CAPI a signé en juin 2018 avec l'Etat, un contrat d'objectif qui fixe le niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sur lequel l'intercommunalité s'engage chaque année. Le taux de croissance annuel des DRF ne doit pas excéder 1,2 %, inflation comprise, sur le budget principal uniquement. En cas de non-respect

de l'objectif ci-dessus, une reprise financière sera opérée par ponction sur les recettes fiscales.

La CAPI a bénéficié d'une bonification de 0,07 points sur la base du 3^{ème} critère (maîtrise des DRF entre 2014 et 2016), ce qui a porté son taux de 1,2 % à 1,27% maximum.

Pour rappel, le PLF 2018 a acté la fin du régime dérogatoire favorable aux ex-SAN pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunale et communale (FPIC). L'ensemble du territoire de la CAPI (hors l'Isle d'Abeau et Villefontaine) sera contributeur à partir de 2021.

La CAPI souhaite poursuivre la mise en œuvre des conventions de partage du foncier dans les ZAE signées en 2013, dans l'attente des évolutions engendrées par la loi Notre : avenants à prévoir afin d'intégrer l'ensemble des ZAE gérées par la CAPI.

2 - Le budget communal – situation financière

Dans un contexte de rigueur budgétaire, la situation budgétaire de la ville est tout à fait satisfaisante.

Tout en maintenant un bon niveau d'épargne, les services à la population se développent pour satisfaire les habitants et l'évolution de la société.

Quelques actions mises en place en direction de l'enfance et de la jeunesse :

- l'Académie des Sports et des Arts pour favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle tout en pérennisant le partenariat avec les associations locales.
- l'instauration d'une garderie à l'école Bellevue
- l'équipement en tablettes tactiles pour les maternelles aux Marronniers
- la réalisation de vidéos par les jeunes du PIAJ comme sur le harcèlement scolaire par exemple

Et des actions collectives pour bien-vivre ensemble et éviter l'isolement :

- St Quentin en fête en partenariat avec les associations, les usagers du centre social et les services de la ville,
- l'Atelier qui propose des activités liées à la nature et au bien-être pour tous,
- les repas partagés en faveur des seniors,
- le développement du marché hebdomadaire

2.1 – Les masses budgétaires

	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	11 366 989	11 517 279	11 723 045	11 817 673
Dépenses réelles de fonctionnement	8 274 880	9 079 246	8 632 399	9 277 407

2.2 – Les soldes financiers

	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	11 366 989	11 517 279	11 723 045	11 817 673
Dépenses réelles de fonctionnement	8 274 880	9 079 246	8 632 399	9 277 407
Epargne brute	3 092 109	2 438 033	3 090 646	2 540 266
Epargne de gestion (après déduction des intérêts de la dette)	3 058 452	2 406 464	2 988 696	2 449 329
Epargne nette- Autofinancement (après déduction de l'annuité de la dette)	2 738 794	2 084 520	2 495 023	2 044 056

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour les investissements futurs, après financement des remboursements de la dette.

3 – La gestion de la dette

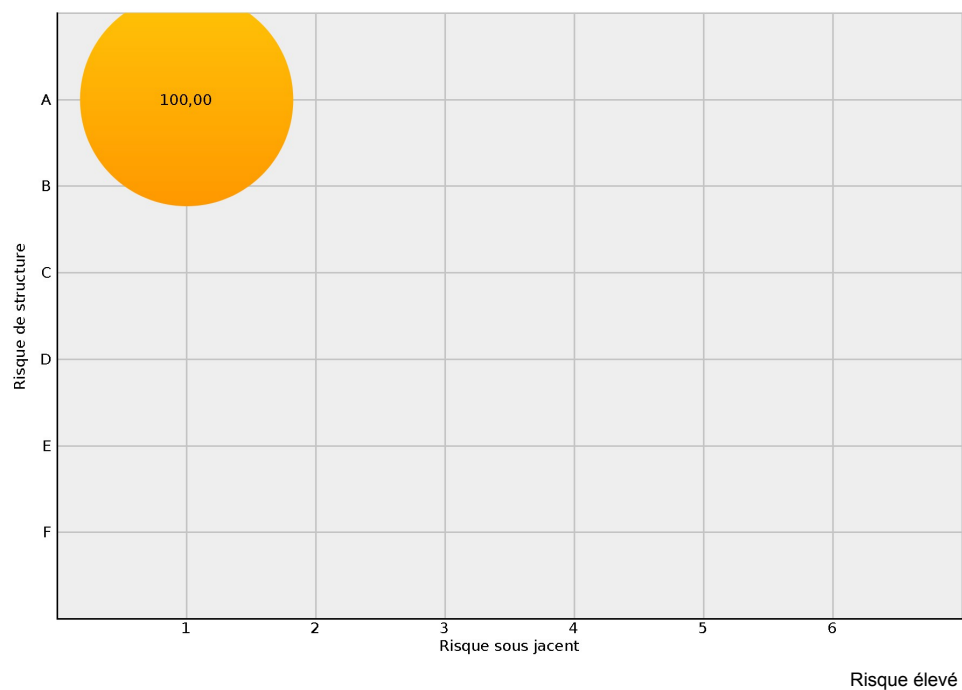
La commune présente une structure de dette avec aucun risque selon la charte de bonne conduite et un taux moyen annuel relativement faible.

Dette par année

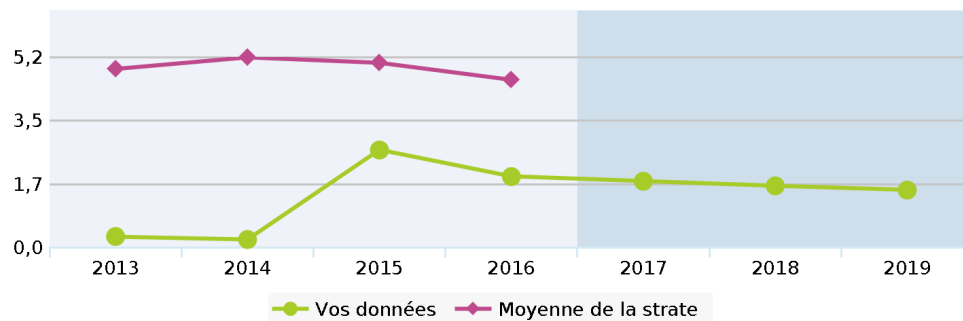
	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	5 474 633,94 €	5 086 979,33 €	4 748 515,99 €	4 430 289,43 €	4 111 717,85 €	2 486 267,36 €
Capital payé sur la période	391 574,00 €	367 089,66 €	317 927,10 €	317 694,92 €	319 792,58 €	330 930,57 €
Intérêts payés sur la période	83 761,73 €	76 845,27 €	75 047,24 €	76 553,84 €	74 696,56 €	58 236,55 €
Taux moyen sur la période	1,49%	1,47%	1,56%	1,71%	1,77%	2,26%

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

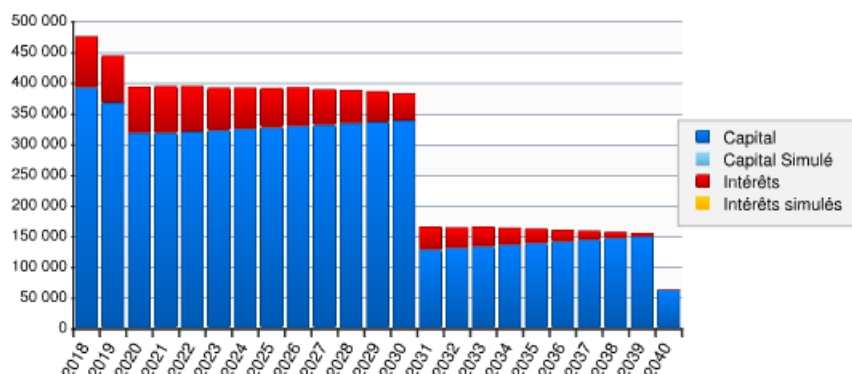


Le ratio de désendettement en années



Le ratio de désendettement de la commune (en vert) indique un ratio bien inférieur à la strate de notre population (en rose).

Graphique sur le flux de remboursement des annuités de la dette de 2018 à 2040



4 - Les lignes directrices du projet de budget pour 2019

Le budget 2019 est dans la continuité du budget 2018 : une situation budgétaire saine avec néanmoins une maîtrise toujours constante des dépenses de fonctionnement tout en développant les investissements.

Depuis quelques années la commune réalise l'acquisition de terrains et de propriétés au village pour développer le logement et donner une nouvelle dynamique sur la commune.

Suite à l'acquisition d'une propriété rue du Merlet en 2017, un compromis de vente a été signé en novembre 2018 avec un promoteur pour la construction de 18 logements.

Au cours de l'année 2018, la commune a acheté un ancien corps de ferme impasse de la Pontière pour là aussi réaliser un projet immobilier d'une centaine de logements.

Comme en 2018, Monsieur le Maire propose les lignes directrices pour le budget 2019 en s'articulant autour de grandes orientations :

- En matière fiscale: pas d'augmentation des taux d'imposition évitant ainsi un poids supplémentaire aux familles st-quentinoises qui pour certaines ont des revenus modestes.
- Pour le fonctionnement : maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en préservant le développement des services à la population.
- Pour l'investissement : poursuite d'une politique active d'investissement, avec des projets structurants déjà engagés et en cours de mise en œuvre, et engagements de nouveaux programmes d'investissement

Les principales actions envisagées dans le cadre du BP 2019 s'articulent autour des thèmes suivants :

Patrimoine et bâtiments communaux :

- Poursuite de l'opération aux Allinges et aménagement intérieur du site
- Programmation de réfection de voiries
- Etudes en cours sur le confort thermique des bâtiments (Médian, Médicentre, Centre Culturel)
- Remplacement d'un jeu au groupe scolaire des Moines

Développement durable :

- 2ème phase de la réhabilitation énergétique sur le bâtiment scolaire les Moines
- Poursuite de l'accessibilité des bâtiments aux PMR avec des travaux au centre culturel George Sand et au Médian.

Domaine du sport

- Création de 2 courts de tennis extérieurs à Tharabie
- Réfection des toitures du gymnase et du boulodrome

Aménagement urbain

- Poursuite de la rénovation urbaine avec la maîtrise d'œuvre autour de l'hôtel de Ville.
- Poursuite de l'aménagement et la commercialisation des terrains aux Espinassays.

Il est proposé à l'ensemble des élus de débattre des actions proposées ci-dessus lors de **la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018.**